

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION  
ET  
INFORMATIONS

**DECEMBRE 2017**

ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

<b>CABINET DU PREFET</b> .....	<b>3</b>
<i>Arrêté n° 17-698 du 15 novembre 2017 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers - Promotion du 4 décembre 2017</i> .....	3
<i>Arrêté n° 17-720/LP du 29 décembre 2017 modifiant l'arrêté n° 17-698/LP portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers - Promotion du 4 décembre 2017</i> .....	15
<b>SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG</b> .....	<b>15</b>
<i>Arrêté préfectoral SF/N° 17-230 du 11 septembre 2017 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL BATAILLE-LEPLUMEY - PERIERS</i> .....	15
<i>Arrêté préfectoral SF/N° 16-300 du 07 décembre 2017 portant habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement principal et siège social de la SARL PICQUENARD - VIDOUVILLE</i> .....	16
<i>Arrêté préfectoral SF/N° 17-237 du 18 décembre 2017 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL FUNERAIRE LEPETIT - MORTAIN-BOCAGE</i> .....	16
<i>Arrêté préfectoral SF/N° 17-238 du 18 décembre 2017 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement principal et siège social de la SARL FUNERAIRE LEPETIT - GRANDPARIGNY</i> .....	16
<b>SOUS-PREFECTURE DE COUTANCES</b> .....	<b>16</b>
<i>Arrêté n° 13-17-ASJ du 4 décembre 2017 autorisant la modification des statuts du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des sources du Pierrepontais</i> .....	16
<i>Arrêté n° 14-17-ASJ du 6 décembre 2017 portant dissolution du Syndicat à Vocation Unique de Créances-Lessay</i> .....	16
<b>DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE</b> .....	<b>17</b>
<i>Arrêté inter-préfectoral n° 17-063-VL du 13 décembre 2017 portant extension du syndicat départemental d'eau de la Manche (SDeau 50) : adhésion de la commune de Juvigny-les-Vallées pour le périmètre de la commune déléguée de Chérencé-le-Roussel (compétences obligatoires et compétences à la carte)</i> .....	17
<i>Arrêté du 21 décembre 2017 portant agrément d'un gardien de fourrière – SARL LEDOUIT</i> .....	17
<i>Arrêté n° 17-59-IG du 21 décembre 2017 portant adhésions et retraits de membres du syndicat mixte Manche Numérique au titre de la compétence « informatique de gestion »</i> .....	17
<b>SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL</b> .....	<b>17</b>
<i>Arrêté modificatif n° 17-310 du 5 décembre 2017 portant composition de la commission départementale de surendettement des particuliers</i> .....	17
<i>Commission départementale d'aménagement commercial du mardi 5 décembre 2017 - COUTANCES</i> .....	17
<i>Arrêté n° 330/12/2017/NP du 29 décembre 2017 prononçant la dénomination de commune touristique pour la commune de VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY</i> .....	18
<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE</b> .....	<b>18</b>
<i>Décision d'autorisation du 21 novembre 2017 pour la Mutualité Sociale Agricole (MSA), Caisse centrale, du programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé « Education thérapeutique pour patients polyopathologiques dans les maisons de santé et pôles de santé pluriprofessionnels »</i> .....	18
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE</b> .....	<b>18</b>
<i>PAE FPSC : Certification du 20 novembre 2017 à la Compagnie des Marins-Pompiers de Cherbourg (arrêté PAEFPSC/2017/03 du 27 octobre 2017)</i> .....	18
<i>Arrêté du 1er décembre 2017 modifiant la composition des membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale "PRESQU'ILE"</i> .....	18
<i>Arrêté du 18 décembre 2017 portant nomination des membres permanents de la commission d'information et de sélection d'appel à Projets au titre des activités autorisées par le Préfet de la Manche</i> .....	19
<i>Arrêté du 18 décembre 2017 désignant les membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets disposant d'une voix consultative pour l'appel à projet portant sur la création de places de Centre Provisoires d'Hébergement (CPH) dans le département de la Manche</i> .....	19
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS</b> .....	<b>19</b>
<i>Arrêté préfectoral n° DDPP/2017-292 du 27 octobre 2017 attribuant l'habilitation sanitaire à Mme GRENIER</i> .....	19
<i>Arrêté préfectoral N° DDPP/2017-301 du 16 novembre 2017 attribuant l'habilitation sanitaire à Mme LANVIN</i> .....	19
<i>Arrêté préfectoral n° DDPP/2017-316 du 29 novembre 2017 attribuant l'habilitation sanitaire à Mme TESSON</i> .....	20
<i>Arrêté préfectoral n° DDPP/2017-335 du 06 décembre 2017 abrogeant l'arrêté attribuant l'habilitation sanitaire à Mme CAMMARATA</i> .....	20
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER</b> .....	<b>20</b>
<i>Arrêté DDTM-SADT-2017-19 du 02 novembre 2017 fixant le barème départemental et la liste des communes et établissements publics bénéficiaires du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme pour l'exercice 2017</i> .....	20
<i>Arrêté n° 2017-DDTM-SE-2116 du 30 novembre 2017 modifiant l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2017-2018 dans le département de la Manche</i> .....	20
<i>Arrêté n° 2017-DDTM-SE-2122 du 04 décembre 2017 prorogeant le schéma départemental de gestion cynégétique</i> .....	20
<i>Barème d'indemnisation des dégâts de grand gibier, sur le maïs</i> .....	21
<i>Arrêté n° 2017-DDTM-SE-2118 du 8 décembre 2017 portant modification de la composition de la commission départementale d'aménagement foncier</i> .....	21
<i>Arrêté n° 2017-DDTM-SE-2125 du 8 décembre 2017 portant dissolution de l'association foncière de remembrement de STE MERE EGLISE</i> .....	21
<b>DIVERS</b> .....	<b>21</b>
<b>DDFIP - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b> .....	21
<i>Arrêté du 15 décembre 2017 relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Manche</i> .....	21
<b>DIRECCTE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE</b> .....	22
<i>Récépissé de déclaration du 8 décembre 2017 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP790844260 – UNA MANCHE</i> .....	22
<i>Arrêté du 8 décembre 2017 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne N° SAP790844260 – UNA MANCHE</i> .....	22

<i>Décision du 7 décembre 2017 de refus de déclaration d'un organisme de services aux personnes – M. DOISNEL</i> .....	23
<i>PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE</i> .....	23
<i>Arrêté inter-préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2017 désignant les parties prenantes et les structures co-animatrices chargées de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale du Territoire à Risque Important d'Inondation de ST-MALO-BAIE DU MT-ST-MICHEL</i> .....	23
<i>SDIS - SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE</i> .....	24
<i>Arrêté n° 2323 du 4 décembre 2017 – Nomination au grade de commandant honoraire de Bertrand BOUTELOUP</i> .....	24
<i>Arrêté n° 2334 du 4 décembre 2017 – Nomination au grade de commandant de Thibault PICARD</i> .....	24
<i>PREFECTURE DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST</i> .....	24
<i>Arrêté n° 17-211 du 20 décembre 2017 portant nomination des conseillers techniques, des référents et du commandant des systèmes d'information et de communication de la zone de défense et de sécurité OUEST</i> .....	24

---

**CABINET DU PREFET**

---

**Arrêté n° 17-698 du 15 novembre 2017 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers - Promotion du 4 décembre 2017**

Art. 1 : La médaille d'honneur est décernée à chacun des sapeurs-pompiers dont les noms suivent, en récompense du dévouement constamment manifesté :

Art. 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un avis qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Manche.

Signé : le préfet : Jean-Marc SABATHÉ

NOM	PRENOM	GRADE	CENTRE	Intitulé médaille
ABSIN	Olivier	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers d'Isigny-le-Buat	Bronze
AIMARD	Kévin	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Haye	Bronze
ALCACER	Julien	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Pierre-Eglise	Bronze
ALLAIN	Frédéric	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
ANDRE	Benoit	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Montebourg	Bronze
ANDRE	Emmanuel	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Brécey	Bronze
ANFRAY	David	Caporal Volontaire	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
ANFRAY	Serge	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Clair-sur-Elle au centre de sapeurs-pompiers de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	Bronze
ANGELIQUE	Freddy	Sergent-chef Volontaire		Bronze
ANGELLOZ	Jérôme	Sergent Professionnel	au centre de secours principal de Granville au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Bronze
ANGOT	Eric	Caporal-chef Volontaire		Bronze
ANGOT	Yohann	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Périers	Bronze
ANQUETIL	Coraline	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
ANQUETIL	François	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Torigny-les-Villes	Bronze
ANQUETIL	Gabriel	Lieutenant Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
ANQUETIL	Sylvain	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Brécey	Bronze
ANTOINE	Simon	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal de Valognes	Bronze
AQUINO	Florian	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
ASSELIN	Sandrine	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Torigny-les-Villes	Bronze
ASSELIN	Valérie	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Percy-en-Normandie	Bronze
AUBERT	Thomas	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Coutances au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Bronze
AUBREE	Romain	Caporal-chef Volontaire		Bronze
AUGER	Guillaume	Caporal Professionnel	au centre de secours principal d'Avranches au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Bronze
AVENEL	Mickaël	Sergent-chef Volontaire		Bronze
BALLOU	David	Caporal Professionnel	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
BARBOT	Jérôme	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sourdeval-Vengeons	Bronze
BAROCHES	Jimmy	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barenton	Bronze
BARRERE	Julien	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
BASTIEN	Michaël	Caporal-chef Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
BAUCHART	Sylvain	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
BAUDE	Cédric	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
BAUDIN	Maxime	Adjudant Professionnel	au centre de secours du CTA/CODIS	Bronze
BEDEL	Patrice	Cadre de santé de 2ème	à l'Etat-Major - SSSM	Bronze

## classe Professionnel

BEGHDAD-MERAITE	Mohamed	Adjudant Professionnel	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
BELLOT	Jérôme	Sergent Professionnel Médecin commandant Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
BERGINIAT	Martine	à l'Etat-Major		Bronze
BERNARD	Anthony	Caporal Professionnel	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
BEROT	Thierry	Caporal-chef Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
BERRE	Julie	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Gavray	Bronze
BERTIN	Olivier	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Périers	Bronze
BERTIN	Pascal	Capitaine Professionnel	à l'Etat-Major - Groupement logistique	Or
BERTOT	Boris	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Picauville	Bronze
BESSON	Damien	Caporal Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
BIDGRAIN	Emmanuel	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Marigny-le-Lozon	Bronze
BIGREL	Marie	Infirmière Volontaire	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
BIMONT	Samuel	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	Bronze
BINARD	Nadia Linda	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Jean-de-Daye	Bronze
BIZOT	Olivier	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Clair-sur-Elle	Bronze
BLAIZE	Julien	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
BLANCHET	Carinne	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Percy-en-Normandie	Bronze
BLANCHET	Cédric	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Percy-en-Normandie	Bronze
BLESTEL	Georges	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Picauville	Bronze
BLIN	Florian	Adjudant-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Jean-de-Daye	Bronze
BLONDEL	Brice	Caporal Professionnel	au centre de secours du CTA/CODIS	Bronze
BLONDEL	Jérémy	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Vaast-la-Hougue	Bronze
BODIN	David	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Pontorson	Bronze
BONAMY	Benjamin	Sergent Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
BONAVENTURE	Mickaël	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	Bronze
BOSQUET	Claude	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers d'Agon-Coutainville	Bronze
BOSSARD	Pascal	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Gavray	Bronze
BOTSON	Angéline	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barneville-Carteret	Bronze
BOUCHET	Yves	Adjudant-chef Professionnel	au centre de secours principal d'Avranches	Or
BOULLE	Philippe	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers d'Isigny-le-Buat	Bronze
BOULY	Thomas	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
BOUMAAZ	Mahmoud	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
BOURA	Stéphane	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Clair-sur-Elle	Argent
BOURDON	Jérémy	Caporal-chef Volontaire	au centre de secours principal de Valognes	Bronze
BOURGEOIS	Jérémy	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
BRIONNE	Mickaël	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-James	Bronze
BROCHE	Guylène	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Lessay	Bronze
BUHOT	David	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Pierre-Eglise	Bronze
BUHOT	Samuel	Caporal-chef Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
BULVESTRE	Romain	Caporal Professionnel	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
BURNEL	Mikaël	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Sauveur-le-Vicomte	Bronze
BURY	Jean-Philippe	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Or
CAHU	Jonathan	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Ducey-les-Chéris	Bronze
CAILLEZ	Julien	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Torigny-les-Villes	Bronze
CAMBERNON	Amélie	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Cerisy-la-Salle	Bronze
CAMBERNON	Eric	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Cerisy-la-Salle	Bronze

CAMUS	François	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
CAMUS	Gilles	Adjudant-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Or
CANDIE	Stanislas	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Tessy-Bocage	Bronze
CARBONNEL	Emmanuel	Caporal Professionnel	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
CARDET	Fabrice	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Montebourg	Bronze
CARDIN	Emmanuel	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
CARNET	David	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-James	Bronze
CATHERINE	Paul	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Picauville	Bronze
CAUCHARD	Timothée	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sainte-Mère-Eglise	Bronze
CHANCEREL	Matthieu	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Montebourg	Bronze
CHAPDELAINE	Gilbert	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Brécey	Bronze
CHARUEL	Elodie	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sartilly-Baie-Bocage	Bronze
CHATEL	Tristan	Sergent Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
CHAUVIN	Amélie	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sainte-Mère-Eglise	Bronze
CHEMINANT	Fabien	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Juvigny-les-Vallées	Bronze
CHOISNET	Stéphane	Adjudant-chef Professionnel	au centre de secours principal de Saint-Lô	Or
CLAUDE	Sylvain	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Torigny-les-Villes	Bronze
CLOTAUX	Tanguy	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bréhal	Bronze
COHIGNAC	Cyril	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
COLLETTE	Raphaël	Adjudant-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Lessay	Bronze
COMBRUN	Alain	Adjudant-chef Professionnel	au groupement Sud	Or
COQUIERE	Christine	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Carentan-les-Marais	Bronze
COQUIERE	Maguy	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Quettreville-sur-Sienne	Bronze
COQUIERE	Philippe	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
COQUIERE	Tony	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Carentan-les-Marais	Bronze
COSSERON	Pierre	Adjudant Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
COSTILS	Franck	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
COSTILS	Mathieu	Sergent Volontaire	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
COTTEREL	Michaël	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Quettreville-sur-Sienne	Bronze
COUE	Guillaume	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
COUE	Maxime	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
COUILLARD	Jean-François	Adjudant Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
COUILLARD	Marlène	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Sauveur-le-Vicomte	Bronze
COURSIN	Laetitia	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-James	Bronze
COURTEILLE	Mikaël	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barenton	Bronze
CREULY	Aurélien	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Pierre-Eglise	Bronze
CUDELOU	Guillaume	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Brécey	Bronze
CUDELOU	Jean-Michel	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Brécey	Bronze
CUQUEMELLE	Loïc	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Valognes	Bronze
CUTULLIC	Adam	Caporal-chef Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
DAENES	Pierre	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
DALIBARD	Philippe	Adjudant-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Or
DAMBROSIO	Samuel	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Percy-en-Normandie	Bronze
DAUVIN	Mathilde	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barneville-Carteret	Bronze
DAVID	Vincent	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Valognes	Bronze
DECOSSE	Xavier	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Vaast-la-Hougue	Bronze
DEFOY	Amandine	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Gavray	Bronze
DELACOTTE	Julien	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bricquebec-en-	Bronze

## Cotentin

DELACOTTE	Maxime	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
DELAMOTTE	Martial	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-James	Bronze
DE LA MUSSE	Jérôme	Caporal Professionnel	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
DELAUNAY	Laurent	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Or
DELAUNAY	Mickaël	Sergent Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
DELEPINE	Frédéric	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Gavray	Bronze
DELFRAISSY	David	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-James	Bronze
DELHOMME	Jérémy	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
DENTZ	Jean-Baptiste	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers d'Agon-Coutainville	Bronze
DE SAINT DENIS	Isabelle	Infirmière principale Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
DESGRANGES	Adrien	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Bronze
DESGRANGES	Sébastien	Sergent Volontaire	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
DESGROUAS	Yann	Caporal-chef Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
DESLANDES	Charly	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
DESMARES	Stéphane	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Valognes	Bronze
DERENNES	Florent	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Montebourg	Bronze
DIDIER	Alexandre	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
DOGUET	Guillaume	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
DOGUET	Richard	Caporal Professionnel	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
DOLLEY	Sylvain	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sartilly-Baie-Bocage	Bronze
DOLO	Christopher	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Gavray	Bronze
DOREY	Boris	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Vaast-la-Hougue	Bronze
DOUBLET	Fabien	Caporal Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
DROTS	Gaëtan	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
DUBUISSON	Eric	Adjudant-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Bronze
DUCHEMIN	Benoist	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sartilly-Baie-Bocage	Bronze
DUFOUR	Arnaud	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sartilly-Baie-Bocage	Bronze
DUFOUR	Vincent	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal de Saint-Lô	Or
DUGUE	Julien	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Hague	Bronze
DUGUEPEROUX	Pierre	Caporal Professionnel	au centre de secours principal de Granville	Bronze
DUHAMEL	Thibault	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bréhal	Bronze
DUHE	Fabrice	Commandant Professionnel	au centre de secours principal de Granville	Or
DUMONT	Karl	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Argent
DUPLESSIS	Damien	Caporal Professionnel	au centre de secours du CTA/CODIS	Bronze
DUPONT	Emmanuel	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Picauville	Bronze
DUPRAY	Thierry	Lieutenant hors classe Professionnel	au centre de secours principal de Saint-Lô	Grand'or
DURAND	Jérôme	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Tessy-Bocage	Bronze
DUVAL	Denis	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Pierre-Eglise	Bronze
DUVAL	Dominique	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Sauveur-le-Vicomte	Bronze
ESCLARMONDE	Jérôme	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Haye Pesnel	Bronze
ESNOUF	Cyril	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Haye Pesnel	Bronze
ESVAN	Emerick	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
ETIENNE	Patrick	Infirmier principal Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
EURY	Grégory	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
EUSTACHE	Aurore	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
FAISANT	Antoine	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze

FATOU	David	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Montebourg	Bronze
FAVRIE	Jérôme	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barenton	Bronze
FEJEAN	Didier	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Carentan-les-Marais	Bronze
FERRON	Jérémy	Caporal Professionnel	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
FEUZEN KEOU	Ernest	Médecin commandant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Canisy	Bronze
FEUZEN KEOU	Ruth Chantal	Pharmacienne de classe normale Professionnel	à l'Etat-Major - SSSM	Bronze
FICHET	Pascal	Adjudant-chef Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
FLACHAT	Guillaume	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
FLEURY-MAITRIAS	Delphine	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
FONTAINE	Didier	Adjudant Professionnel	au centre de sapeurs-pompiers de Pontorson	Or
FONTAINE	Jérôme	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Haye	Bronze
FORMOSA	Bertrand	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Pierre-Eglise	Bronze
FORTIN	François	Infirmier Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sainte-Mère-Eglise	Bronze
FOUCHER	Yannick	Caporal-chef Volontaire Lieutenant de 1ère classe	au centre de sapeurs-pompiers de Barenton	Bronze
FOURNIER	Patrick	Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Or
FOURRER	Ludovic	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Tessy-Bocage	Bronze
FRANCOISE	Yohann	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
FROMENTIN	Morgan	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
FRUCHON	Nicolas	Adjudant Professionnel	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
GABELLIC	François	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barneville-Carteret	Bronze
GAUTHIER	Pascal	Adjudant Volontaire Lieutenant de 1ère classe	au centre de secours principal de Granville	Argent
GAUTIER	Jean-Luc	Professionnel	au centre de secours principal de Granville	Or
GAUTIER	Lionel	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Gavray	Bronze
GENTY-LEMEULAIS	Delphine	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
GEORGETTE	Gaëtan	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
GERMAIN	Eric	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Villedieu-les-Poêles- Rouffigny	Bronze
GEROUARD	Julien	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
GESLIN	Aurélien	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sartilly-Baie-Bocage	Bronze
GILLES	Christophe	Adjudant-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Carentan-les-Marais	Bronze
GILLES	Yohann	Caporal Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
GILLETTE	Bertrand	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours du CTA/CODIS	Bronze
GILLIER	Marc	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
GIOT	Anthony	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Portbail	Bronze
GIOT	Sébastien	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
GIRARD	Laurent	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bréhal	Bronze
GIRRE	Sébastien	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Le Teilleul	Bronze
GLINKOWSKI	Guillaume	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sainte-Mère-Eglise	Bronze
GODARD	Pierre-Arnaud	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Périers	Bronze
GONANO	Gino	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barneville-Carteret	Grand'Or
GOSSE	Patrice	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sartilly-Baie-Bocage	Or
GRANDIDIER	Pierre	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
GRANDGIRARD	Julie	Sergent Volontaire	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
GRESSIER	Corinne	Infirmière principale Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-James	Bronze
GROUCY	Alexandre	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Lessay	Bronze
GROUCY	Anne	Caporal-chef Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
GROUCY	Claire	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
GRUEL	Valentin	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Le Teilleul	Bronze

GUELET	Jean-Marc	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
GUERIN	Anthony	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Le Teilleul	Bronze
GUERNET	Robin	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
GUESDON	Isabelle	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Valognes	Bronze
GUILBERT	Yoann	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Haye	Argent
GUINET	Mickaël	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
HADJADJ	Medhi	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Gavray	Bronze
HAMEL	Damien	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bricquebec-en-Cotentin	Bronze
HAMES	Aurélien	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Quettreville-sur-Sienne	Bronze
HAREL	Frédéric	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
HARIVEL	Thomas	Sergent Professionnel	au centre de secours principal de Granville	Bronze
HARNOIS	Xavier	Adjudant Volontaire	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
HARRY	Michaël	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Lessay	Bronze
HEBERT	Julien	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Carentan-les-Marais	Bronze
HELAINÉ	Samuel	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
HEOT	Sébastien	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bréhal	Bronze
HERBERT	Anthony	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Brécey	Bronze
HERBERT	Bruno	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Gavray	Bronze
HERVY	Alain	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Quettreville-sur-Sienne	Bronze
HEURTEVENT	Eric	Adjudant-chef Volontaire	au centre de secours principal de Valognes	Bronze
HIDRIO	Jean-Paul	Vétérinaire Lieutenant-colonel Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Juvigny-les-Vallées	Or
HORVAIS	Florent	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
HOUCARD	Emilien	Caporal Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
HOUSTIN	Céline	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Le Teilleul	Bronze
HOUSTIN	Jérôme	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Juvigny-les-Vallées	Bronze
HUARD	Michaël	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers d'Isigny-le-Buat	Bronze
HUE	Sophie	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Jean-de-Daye	Bronze
HUREL	Mathieu	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal d'Avranches	Argent
HYVER	Daniel	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Périers	Bronze
JACQUEMIN	Pierre	Caporal Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
JACQUET	Pierre	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Lessay	Bronze
JACQUOT	Chloé	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
JAEGLE	Clothilde	Infirmière Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
JARDIN	Sébastien	Lieutenant Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
JEAN	Christophe	Lieutenant Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Argent
JEAN	Ludovic	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Haye Pesnel	Bronze
JEAN	Pierre	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bréhal	Bronze
JEANNE	Alexis	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sainte-Mère-Eglise	Bronze
JEANNE	Florian	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
JEHAN	Daniel	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Mortain-Bocage	Bronze
JEHANNE	Siegfried	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Périers	Bronze
JEULAND	Christophe	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
JEULAND	Yves	Lieutenant de 1ère classe Professionnel	au groupement Nord	Grand'or
JOIGNANT	François	Caporal-chef Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
JOLIET	Géraldine	Infirmière Volontaire	à l'Etat-Major	Bronze
JOLY	Fabien	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
JUMELIN	Anthony	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Pierre-Eglise	Bronze

JUMELIN	Victorien	Caporal Professionnel	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
KISTER	Amaury	Caporal Professionnel	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
LADEUILLE	Jérôme	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
LALLEMAND	Kévin	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Hague	Bronze
LAGOUTTE	Guillaume	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Brécey	Bronze
LAINÉ	Samuel	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
LAINÉY	Ludovic	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Gavray	Argent
LAIR	Romain	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Périers	Bronze
LAISNE	Jean-François	Adjudant Volontaire	au centre de secours principal de Valognes	Bronze
LAISNEY	Fabien	Adjudant-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Quettreville-sur-Sienne	Argent
LAISNEY	Jean-François	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barneville-Carteret	Or
LAJOIE	Cindy	Caporal-chef Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
LAMOTTE	Anthony	Caporal-chef Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
LAMOUREUX	Yannick	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Percy-en-Normandie	Bronze
LAMY	Frédéric	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Bronze
LANERY	François	Infirmier principal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Cerisy-la-Salle	Bronze
LANGLOIS	Florent	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Bronze
LANIEPCE	Richard	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Hague	Argent
LAUNEY	Stéphane	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Portbail	Bronze
LAVERNHE	Frédéric	Sergent-chef Professionnel	au groupement Nord	Or
LAZARE	Anthony	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
LEBARBIER	Jérôme	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Canisy	Bronze
LEBLANC	Baptiste	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Bronze
LEBOUC	Alain	Lieutenant hors classe Professionnel	à l'Etat-Major - Groupement opération - service prévention	Or
LEBOULANGER	Mathieu	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Le Teilleul	Bronze
LEBOURGEOIS	Bruno	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Haye Pesnel	Bronze
LEBOUVIER	Alexandre	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	Bronze
LECANU	Jean-François	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Tessy-Bocage	Bronze
LECARPENTIER	Roland	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bricquebec-en-Cotentin	Grand'Or
LECHARPENTIER	Dominique	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bréhal	Bronze
LECHEVALIER	Miguel	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barenton	Bronze
LECHEVALLIER	Olivier	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
LECLERC	Erwan	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bréhal	Bronze
LECONTE	Ludovic	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
LECONTE	Stéphane	Caporal Volontaire	au centre de secours principal de Valognes	Bronze
LECOS	Xavier	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
LECOUBLET	Damien	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Argent
LECOUVEY	Elodie	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Lessay	Bronze
LECOUVEY	Julien	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Lessay	Bronze
LECOZ	Laurent	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sourdeval-Vengeons	Bronze
LEDARD	Pierrick	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barneville-Carteret	Bronze
LEDENT	Josselin	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bricquebec-en-Cotentin	Bronze
LEDOUIT	Julien	Caporal-chef Volontaire	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
LEDOUX	Sylvain	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Quettreville-sur-Sienne	Bronze
LEFAIX	Mathias	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Hague	Bronze
LEFEBVRE	Elise	Sergent Professionnel	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze

LEFEVRE	Frédéric	Infirmier principal Volontaire	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
LEFILLIATRE	Alain	Adjudant Volontaire	au centre de secours principal de Valognes	Bronze
LEFRANC	Cyrille	Caporal Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
LEFRANC	Pierrick	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Gavray	Bronze
LEFRANCOIS	Boris	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
LEFRANCOIS	Patrick	Adjudant-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Or
LEGALL	Emmanuelle	Caporal-chef Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
LEGENTIL	Guillaume	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Tessy-Bocage	Bronze
LEGERRIEZ	André	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barneville-Carteret	Grand'Or
LE GOFF	Xavier	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
LEGOUBEY	Thomas	Caporal Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
LEGOUEMIER	Martial	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Torigny-les-Villes	Bronze
LEGRAND	Angélique	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Marigny-le-Lozon	Bronze
LEGRAND	Jean-Marc	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bréhal	Bronze
LEGRAND	Richard	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Jean-de-Daye	Bronze
LEGRAVEREND	Anne-Céline	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Marigny-le-Lozon	Bronze
LEGRAVEREND	William	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Canisy	Bronze
LEGRIFFON	Thomas	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barneville-Carteret	Bronze
LEGRUEL	Xavier	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Jean-de-Daye	Bronze
LEGUAY	Pierre-Alain	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
LEGUILLON	Philippe	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sourdeval-Vengeons	Or
LEHERISSIER	Sébastien	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
LEJUEZ	François	Sergent-chef Professionnel	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
LEJUEZ	Gaëtan	Caporal-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
LE JUEZ	Sébastien	Caporal-chef Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
LELERRE	Xavier	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-James au centre de sapeurs-pompiers de Bricquebec-en-Cotentin	Bronze
LELIEPAULT	Ludovic	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Mortain-Bocage	Bronze
LELOGEAIS	Jérôme	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Mortain-Bocage	Bronze
LELOGEAIS	Patrick	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Mortain-Bocage	Bronze
LELOUP	Maxime	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
LEMAITRE	Emmanuel	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sartilly-Baie-Bocage	Bronze
LEMEE	Sandrine	Infirmière principale Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bréhal	Bronze
LE MEIL	Christophe	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Argent
LE MESLE	Aymerick	Caporal-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
LE MESLE	Marie-Amélie	Caporal-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
LEMIERE	Wilfrid	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Jean-de-Daye	Bronze
LE MOING	Guillaume	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
LEMOINE	François	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal de Granville	Argent
LE MOUELLIC	Stéphane	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal de Granville	Bronze
LENESLEY	Ludovic	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Lessay	Bronze
LENOEL	Séverine	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Lessay	Bronze
LENOIR	Loïc	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Pontorson	Or
LEPAGELET	Alexandra	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
LEPAISANT	Sébastien	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sainte-Mère-Eglise	Bronze
LEPAUVRE	Céline	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Le Teilleul	Bronze
LEPESQUEUX	Emile	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal de Coutances	Argent
LEPETIT	Géraldine	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Gavray	Bronze
LEPETIT	Jonathan	Caporal Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze

LEPINEAU	Didier	Lieutenant-colonel Professionnel	à l'Etat-Major - Direction - Développement du volontariat	Grand'or
LEPLEUX	Patrice	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Haye-Pesnel	Argent
LEPOITTEVIN	Phillippe	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Or
LEPRINCE	Marc	Adjudant-chef Professionnel	au centre de secours principal de Saint-Lô	Or
LE QUERREC	Sébastien	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Mortain-Bocage	Bronze
LERAY	Didier	Commandant Professionnel	à l'Etat-Major - Groupement opération - service prévention	Or
LERECULEY	Sébastien	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
LEREVEREND	David	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Picauville	Bronze
LEREVEREND	Jean-Michel	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Carentan-les-Marais	Bronze
LERICHE	Audrey	Capitaine Professionnel	au centre de secours principal de Valognes	Argent
LE ROUX	Ludovic	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Quettreville-sur- Sienne	Bronze
LE ROUX	Xavier	Caporal Professionnel	au centre de secours principal de Granville	Bronze
LEROY	Benjamin	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
LEROY	Yoann	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
LESAGE	Elodie	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
LESCOT	Bruno	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Canisy	Bronze
LESCOT	Cédric	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bréhal	Bronze
LESOIF	Jérôme	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
LESOUF	Nicolas	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Marigny-le-Lozon	Bronze
LETERRIER	Cindy	Sergent-chef Professionnel	au centre de sapeurs-pompiers de Carentan-les-Marais	Bronze
LETERRIER	Cyril	Caporal-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
LE THIEC	Sten	Caporal-chef Professionnel	au centre de secours du CTA/CODIS	Bronze
LETORT	Jérôme	Caporal Professionnel	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
LETOURNEUR	Hubert	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Percy-en-Normandie	Bronze
LETOURNEUR	Olivier	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barenton	Bronze
LETOURNEUR	Thierry	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barenton	Bronze
LE TROADEC	Maxime	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
LEVALLET	Mickaël	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Ducey-les-Chéris	Argent
LEVEILLE	Cyrille	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Villedieu-les-Poêles- Rouffigny	Bronze
LEVEILLE	Nadège	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bréhal	Bronze
LEVESQUE	Eric	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers d'Isigny-le-Buat	Bronze
LEVEZIEL	Grégory	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
LEVIAUTRE	Olivier	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Périers	Bronze
LHERAUX	David	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Gavray	Bronze
LION	Fabien	Commandant Professionnel	à l'Etat-Major - Groupement logistique	Bronze
LIOT	Sébastien	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Hague	Bronze
LOISEAU	Anthony	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Or
LOISEL	Thierry	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Tessy-Bocage	Or
LORET	Benoît	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers d'Agon-Coutainville	Bronze
LORET	Jonathan	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Lessay	Bronze
LORET	Patrick	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers d'Agon-Coutainville	Bronze
LORIMIER	Maxime	Sergent Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
LORIMIER	Olivier	Adjudant Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
LOTHELIER	Anthony	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sartilly-Baie-Bocage	Bronze
LOUAZEL	Benoît	Adjudant Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
LOURDAIS	Georges	Lieutenant-colonel Professionnel	au groupement Sud	Grand'or
LOURDIN	Thierry	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Haye-Pesnel	Argent

LURTON	Jean-Michel	Lieutenant-colonel Professionnel	au groupement Nord	Or
MACE	Philippe	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Gavray	Bronze
MACRI	Gaëtan	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Torigny-les-Villes	Bronze
MADELEINE	Cyrille	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Haye	Argent
MAHAUX	Julie	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Tessy-Bocage	Bronze
MAIGNAN	Mickaël	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barenton	Bronze
MAINCENT	Gaël	Infirmier principal Volontaire	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
MAITRIAS	Arnaud	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours du CTA/CODIS	Bronze
MALBEAUX	Gaylord	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
MANCEAU	Mikaël	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal de Granville	Bronze
MANDON	Gaëtan	Caporal Professionnel	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
MARIE	Sébastien	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sainte-Mère-Eglise au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Hilaire-du- Harcouët	Bronze
MARIE	Thomas	Sergent Volontaire		Bronze
MARINIER	Philippe	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Cerisy-la-Salle	Bronze
MARIVIN	Christine	Pharmacienne commandant	à l'Etat-Major	Bronze
MARTIN	Frédéric	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bréhal	Bronze
MARTINEAU	Anthony	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Hilaire-du- Harcouët	Bronze
MASSAS	Jacky	Lieutenant de 1ère classe Professionnel	à l'Etat-Major- Groupement ressources humaines - service formation	Grand'or
MAUGER	Pierre	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bricquebec-en- Cotentin	Bronze
MAUNOURY	Vincent	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Carentan-les-Marais	Bronze
MAUROUARD	François	Caporal-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
MAYEUR	Jean-François	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Hilaire-du- Harcouët	Bronze
MENNIER	Pascal	Sergent Volontaire		Bronze
MERCHEZ	Lucie	Caporal Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
MERCIER	Jean- Christophe	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Torigny-les-Villes	Bronze
MESAGLIO	Frédéric	Adjudant-chef Professionnel	au SDIS de la Manche	Or
MESNIL-LETELLIER	Bertrand	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Torigny-les-Villes	Bronze
MICHAUX	Alain	Vétérinaire capitaine	au centre de sapeurs-pompiers de Brécey	Bronze
MICHE DE MALLERAY	Benoît	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
MILON	Frédéric	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Haye	Bronze
MIMOUNI	Stéphane	Lieutenant de 1ère classe Professionnel	à l'Etat-Major - Groupement opération - service prévention	Bronze
MISERAY	Jean-Claude	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Ducey-les-Chéris	Bronze
MONDIN	Bruno	Lieutenant de 1ère classe Professionnel	à l'Etat-Major - Groupement opération	Or
MONGABURE	Fabien	Sergent Professionnel	au centre de secours principal de Granville	Bronze
MONTAIGNE	Stéphane	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers d'Isigny-le-Buat	Bronze
MONTECOT	Emmanuel	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours du CTA/CODIS	Argent
MOQUET	Arnaud	Sergent Professionnel	au centre de secours principal d'Avranches au centre de sapeurs-pompiers de Bricquebec-en- Cotentin	Bronze
MOREL	Frédéric	Adjudant Volontaire		Bronze
MOREL	Julien	Sergent Professionnel	au centre de secours du CTA/CODIS	Bronze
MORIN	Alain- Sébastien	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Percy-en-Normandie	Bronze
MOUCHEL	Mickaël	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin au centre de sapeurs-pompiers de Quetteville-sur- Sienne	Argent
MOUILLARD	Frédéric	Sergent Volontaire		Bronze
MOURGUES	Mickaël	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
NE	Ludovic	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
NEEL	Pierrick	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bréhal	Argent

NICOL	Anthony	Capitaine Professionnel Vétérinaire commandant	au groupement Nord	Bronze
NITCHEMAN	Salifou	Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Marigny-le-Lozon	Bronze
NOEL	Aurélien	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Sauveur-le-Vicomte	Argent
OLIVERES	Renaud	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Vaast-la-Hougue	Bronze
OUIN	Alexandre	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal de Granville	Bronze
OUVRARD	Jean-Pierre	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Quettreville-sur-Sienne	Bronze
OZOUF	François	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Torigny-les-Villes	Bronze
OZOUF	Sylvain	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers d'Isigny-le-Buat	Bronze
PACARY	Thierry	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Percy-en-Normandie	Bronze
PAIN	Benoit	Adjudant Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
PALMIER	Cédric	Lieutenant hors classe Professionnel	à l'Etat-Major - Groupement opération - service prévision	Bronze
PANNIER	Serge	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Ducey-les-Chéris	Bronze
PAPIN	Julien	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sainte-Mère-Eglise	Bronze
PARET	Benoit	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Haye	Bronze
PASQUETTE	Gilles	Caporal-chef Volontaire Lieutenant de 2ème classe	au centre de sapeurs-pompiers de Carentan-les-Marais	Bronze
PASSAYS	Christophe	Professionnel	au centre de secours du CTA/CODIS	Or
PAUTRET	Alain	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers d'Isigny-le-Buat	Bronze
PAYS	Morgan	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Ducey-les-Chéris	Bronze
PELCHAT	Ludovic	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers d'Isigny-le-Buat	Bronze
PELOIS	Stéphane	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bréhal	Bronze
PHILIPPE	Jacques	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Lessay	Bronze
PHILIPPE	Olivier	Caporal Professionnel	au centre de secours du CTA/CODIS	Bronze
PICHON	Anthony	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
PICHON	David	Adjudant Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Argent
PIEL	Franck	Adjudant-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Or
PIERQUIN	Sabine	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bréhal	Bronze
PIGAULT	Anthony	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sourdeval-Vengeons	Bronze
PILLON	Boris	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Périers	Bronze
PILLON	Grégoire	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Haye	Bronze
PIZZALA	Florent	Caporal-chef Professionnel	au centre de secours du CTA/CODIS	Bronze
PLANQUE	Thomas	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
PLAQUET	Valérie	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
POILLET	Sylvain	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
POIRSON	Nicolas	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
POLETTE	Valérie	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Hague	Bronze
POTIER	Simon	Caporal Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
POULAIN	Didier	Lieutenant Volontaire	au centre de secours principal d'Avranches	Grand'Or
PREAUX	Laure	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Bronze
PREAUX	Laurent	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal d'Avranches	Or
PRECOURT	Damien	Adjudant Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
PREVEL	Benoit	Adjudant-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Pierre-Eglise	Argent
PREVOST	Marc	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Portbail	Bronze
PRIGENT	Romain	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
PRINCEAU	Guillaume	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Hague	Bronze
QUESNEL	Anthony	Caporal Volontaire Lieutenant-colonel	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Clair-sur-Elle	Bronze
QUETIER	Guillaume	Professionnel	à l'Etat-Major- Groupement ressources humaines	Or
RADOJCIC	Slobodan	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-James	Bronze

RAGOT	Jérôme	Lieutenant de 1ère classe Professionnel	au groupement Nord	Or
RAPILLY	Gaëtan	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Carentan-les-Marais	Bronze
RAULT	Céline	Adjudant-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Haye-Pesnel	Bronze
REBOURS	Fabrice	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Gavray	Bronze
REDONNET	Françoise	Pharmacienne de classe normale Professionnel	à l'Etat-Major - SSSM	Bronze
REGNAULT	Nicolas	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Lessay	Bronze
REGNAUT	Thierry	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Quetteville-sur-Sienne	Bronze
RENAULT	Mélanie	Sergent Volontaire	au centre de secours principal d'Avranches	Bronze
RENIMEL	Benoit	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Canisy	Bronze
RENOUF	Stéphane	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Pierre-Eglise	Bronze
RIANT	Delphine	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barenton	Bronze
RINFERT	Joël	Adjudant-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Grand'Or
ROBBES	Fanny	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barenton	Bronze
ROBERT	Jérôme	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Carentan-les-Marais	Bronze
ROGUES	Jérôme	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sourdeval-Vengeons	Bronze
ROQUAIN	Benjamin	Adjudant Professionnel	au centre de secours du CTA/CODIS	Bronze
ROSE	Fabien	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Marigny-le-Lozon	Bronze
ROSE	Gérald	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Montebourg	Argent
ROTUREAU	Xavier	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
ROUSSEL	Mathieu	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Torigny-les-Villes	Bronze
ROUXEL	Jérôme	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bricquebec-en-Cotentin	Bronze
RUULT	Benois	Adjudant-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Or
SACHY	Mathieu	Adjudant-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sainte-Mère-Eglise	Bronze
SAGET	Frédéric	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
SAINJON	Mickaël	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
SAINT-LO	Emmanuelle	Infirmière Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Lessay	Bronze
SAISON	Sébastien	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Périers	Bronze
SAMSON	Jérémy	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Hague	Bronze
SAMSON	Pascal	Sergent-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Grand'or
SAVARY	Didier	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Montebourg	Bronze
SAVARY	Laurent	Adjudant-chef Professionnel	au centre de secours principal de Granville	Or
SEGERS	Pascal	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Montebourg	Bronze
SEGUINEAU	Denis-Claude	Infirmier Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Portbail	Bronze
SELLIN	Narcisse	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-James	Bronze
SENAC DE MONSEMBERNARD	Jean	Médecin commandant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers d'Isigny-le-Buat	Argent
SENECHAL	Ludovic	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Pontorson	Bronze
SIMON	Fabrice	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Lessay	Bronze
SIMON	Franck	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Pontorson	Bronze
SIMONIN	Philippe	Adjudant-chef Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Or
SIMONNEAU	Benjamin	Lieutenant de 1ère classe Professionnel	au centre de secours du CTA/CODIS	Bronze
SMAIL	Vincent	Caporal-chef Professionnel	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
SMITH	Jérémy	Adjudant-chef Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
SOLTY	Stéphane	Médecin commandant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Brécey	Bronze
SONTOT	Florent	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Vaast-la-Hougue	Bronze
SPITZA	Tony	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sourdeval-Vengeons	Bronze
SURIREY	Gérald	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze

TABUREL	Jérôme	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sartilly-Baie-Bocage	Bronze
TAILLEPIED	Julien	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Saint-Lô	Bronze
TANGUY	Gaëlle	Caporal-chef Volontaire	au centre de secours principal de Granville	Bronze
TELLIER	Julie	Sergent Volontaire	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Bronze
TENNIERE	Richard	Caporal Professionnel	au centre de secours principal de Granville	Bronze
THERESE	Mickaël	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Torigny-les-Villes	Bronze
THOMAS	Jérôme	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Gavray	Bronze
THOMAS	Samuel	Adjudant Professionnel	au centre de sapeurs-pompiers de Carentan-les-Marais	Bronze
THOREZ	Christian	Commandant Professionnel	au centre de secours principal de Saint-Lô	Or
TOSTAIN	Thierry	Adjudant-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sartilly-Baie-Bocage	Bronze
TOUCHET	Mickaël	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Pontorson	Bronze
TOUROUL	Adeline	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Ducey-les-Chéris	Bronze
TOUROUL	Florent	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Ducey-les-Chéris	Argent
TREHEL	Vincent	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Pontorson	Bronze
TRIGUEL	Sébastien	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Bréhal	Bronze
TRIGUER	Aurore	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Juvigny-les-Vallées	Bronze
TRIPED	Geoffrey	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Jean-de-Daye	Bronze
TURGOT	Karl	Sergent-chef Professionnel	au centre de sapeurs-pompiers de Pontorson	Argent
VAN BELLEGHEM	Alexis	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers d'Agon-Coutainville	Bronze
VARIN	Alexandre	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
VARIN	Cédric	Adjudant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux	Bronze
VARIN	Laurent	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de La Hague	Argent
VASSAL	Patrick	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Carentan-les-Marais	Bronze
VASSELIN	Frédéric	Sergent-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Portbail	Bronze
VIARD	Christian	Adjudant-chef Professionnel	au centre de secours principal de Coutances	Argent
VIARD	Mathieu	Caporal-chef Professionnel	au centre de secours du CTA/CODIS	Bronze
VIDON	Emmanuel	Médecin commandant Volontaire	à l'Etat-Major	Bronze
VIMOND	Nicolas	Caporal-chef Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Bronze
VIoux	Jordan	Caporal Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Bronze
VOYE	Christian	Lieutenant de 1ère classe Professionnel	au centre de secours principal de Cherbourg-en-Cotentin	Or
WILLEMS	Isabelle	Sergent Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Sainte-Mère-Eglise	Or
WINTERBERGER	Isabelle	Caporal-chef Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Barenton	Bronze
YON	Benoit	Sapeur 1ère classe Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Tessy-Bocage	Bronze
YONNET	Nicolas	Lieutenant Volontaire	au centre de sapeurs-pompiers de Cerisy-la-Salle	Bronze
YONNET	Tony	Sergent-chef Volontaire	au centre de secours principal de Coutances	Bronze

**Arrêté n° 17-720/LP du 29 décembre 2017 modifiant l'arrêté n° 17-698/LP portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers - Promotion du 4 décembre 2017**

Art. 1 : La médaille d'honneur échelon Grand'Or est décernée à Philippe CORCESSIN, Lieutenant-Colonel Professionnel à l'Etat-Major, chef du groupement pilotage et stratégie.

Le reste sans changement.

Art. 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un avis qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Manche.

Signé : le préfet : Jean-Marc SABATHÉ

---

**SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG**

---

**Arrêté préfectoral SF/N° 17-230 du 11 septembre 2017 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL BATAILLE-LEPLUMEY - PERIERS**

Art. 1 : L'établissement secondaire de la SARL BATAILLE-LEPLUMEY situé 06 rue du Pont l'Abbé à Périers (50190), exploité par Monsieur Frédéric LEPLUMEY en sa qualité de représentant légal, est habilité, afin d'exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière,
- Transport de corps après mise en bière,
- Fournitures de corbillards,

Sous réserve des dispositions particulières applicables aux véhicules participant aux convois funéraires.

- Organisation des obsèques
- Soins de conservation (sous-traitance)
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture de personnel et objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

**Art. 2 :** La présente habilitation est délivrée sous le numéro 17.50.3.77 pour une durée de 1 an, à compter de la signature du présent arrêté.  
Signé : pour le préfet et par délégation le sous-préfet de Cherbourg : Michel MARQUER



**Arrêté préfectoral SF/N° 16-300 du 07 décembre 2017 portant habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement principal et siège social de la SARL PICQUENARD - VIDOUVILLE**

**Art. 1 :** L'établissement principal et siège social de la SARL PICQUENARD Dominique, à associé unique, situé à Vidouville, commune déléguée de Saint-Jean-d'Elle (50810), Lieu-dit « Le Bouquet », exploité par Monsieur Dominique PICQUENARD en sa qualité de représentant légal, est habilité, afin d'exercer sur l'ensemble du territoire national, l'activité funéraire suivante :

- exhumations.

**Art. 2 :** La présente habilitation est délivrée sous le numéro 17.50.4.85 pour une durée de 1 an, à compter de la date du présent arrêté.  
Signé : pour le préfet et par délégation le sous-préfet de Cherbourg : Michel MARQUER



**Arrêté préfectoral SF/N° 17-237 du 18 décembre 2017 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL FUNERAIRE LEPETIT - MORTAIN-BOCAGE**

**Art. 1 :** Paragraphe 1 : L'établissement secondaire de la SARL FUNERAIRE LEPETIT exerçant sous l'enseigne « LE CHOIX FUNERAIRE », situé 14 rue de l'Abbaye Blanche à Mortain-Bocage (50140), exploité par Monsieur Jean-Pierre LEPETIT en sa qualité de représentant légal et dont le responsable d'agence est Madame Valérie VILLEROY, est habilité, afin d'exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière,
- Transport de corps après mise en bière,
- Fournitures de corbillards,

Sous réserve des dispositions particulières applicables aux véhicules participant aux convois funéraires.

- Organisation des obsèques
- Soins de conservation (sous-traitance)
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture de personnel et objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Paragraphe 2 : Le même établissement est habilité pour l'activité funéraire suivante :

Gestion et utilisation d'une chambre funéraire située à Mortain-Bocage (50140) : 14 rue de l'Abbaye Blanche

**Art. 2 :** Les arrêtés préfectoraux N°SF/16-111 du 7 avril 2016 et N°14-81 du 15 avril 2014 sont abrogés.

**Art. 3 :** La présente habilitation est délivrée sous le numéro 17.50.1.148 pour une durée de 6 ans, à compter du 30 décembre 2017.

Signé : pour le préfet et par délégation le sous-préfet de Cherbourg : Michel MARQUER



**Arrêté préfectoral SF/N° 17-238 du 18 décembre 2017 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement principal et siège social de la SARL FUNERAIRE LEPETIT - GRANDPARIGNY**

**Art. 1 :** Paragraphe 1 : L'établissement principal et siège social de la SARL FUNERAIRE LEPETIT exerçant sous l'enseigne « LE CHOIX FUNERAIRE », situé 1 rue de la Vieillardière à Grandparigny (50600), exploité par Monsieur Jean-Pierre LEPETIT en sa qualité de représentant légal et dont le responsable d'agence est Madame Valérie VILLEROY, est habilité, afin d'exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière,
- Transport de corps après mise en bière,
- Fournitures de corbillards,

Sous réserve des dispositions particulières applicables aux véhicules participant aux convois funéraires.

- Organisation des obsèques
- Soins de conservation (sous-traitance)
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture de personnel et objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Paragraphe 2 : Le même établissement est habilité pour l'activité funéraire suivante :

- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire située à Grandparigny (50600) : 1 rue de la Vieillardière

**Art. 2 :** L'arrêté préfectoral N°SF/16-110 du 7 avril 2016 est abrogé.

**Art. 3 :** La présente habilitation est délivrée sous le numéro 17.50.1.135 pour une durée de 6 ans, à compter du 30 décembre 2017.

Signé : pour le préfet et par délégation le sous-préfet de Cherbourg : Michel MARQUER




---

**SOUS-PREFECTURE DE COUTANCES**

---

**Arrêté n° 13-17-ASJ du 4 décembre 2017 autorisant la modification des statuts du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des sources du Pierrepontais**

Considérant que les conditions de majorité requises sont réunies ;

**Art. 1 :** L'article 1 des statuts est modifié comme suit :

Le syndicat a pour objet l'étude, l'exécution et l'exploitation des travaux relatifs à la distribution en eau potable

**Art. 2 :** L'article 2 des statuts est modifié comme suit :

Le siège du syndicat est fixé à la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche

**Art. 3 :** Les statuts modifiés sont joints au présent arrêté.

Signé : Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet de Coutances : Edmond AÏCHOUN



**Arrêté n° 14-17-ASJ du 6 décembre 2017 portant dissolution du Syndicat à Vocation Unique de Créances-Lessay**

Considérant qu'en application de ces dispositions, la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, qui exerce la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » à compter du 1er janvier 2018 est substituée de plein droit au SIVU de Créances-Lessay, inclus en totalité dans son périmètre ;

**Art. 1 :** Le syndicat intercommunal à vocation unique de Créances-Lessay est dissous de plein droit à compter du 31 décembre 2017.

**Art. 2 :** L'ensemble des biens, droits et obligation du syndicat intercommunal à vocation unique de Créances-Lessay sont transférés à la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche qui lui est substitué de plein droit dans toutes ses délibérations et tous ses actes.

L'ensemble des personnels du SIVU de Créances-Lessay est réputé relever du nouvel établissement dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

Signé : Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet de Coutances : Edmond AÏCHOUN

---

**DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE**

---

**Arrêté inter-préfectoral n° 17-063-VL du 13 décembre 2017 portant extension du syndicat départemental d'eau de la Manche (SDeau 50) : adhésion de la commune de Juvigny-les-Vallées pour le périmètre de la commune déléguée de Chérencé-le-Roussel (compétences obligatoires et compétences à la carte)**

Considérant que les conditions de majorité requise par le code général des collectivités territoriales sont remplies ;

Art. 1 : Est autorisée l'adhésion de la commune de Juvigny-les-Vallées pour le périmètre de la commune déléguée de Chérencé-le-Roussel aux compétences obligatoires du syndicat départemental de l'eau de la Manche.

Un arrêté préfectoral ultérieur actualisera la liste des membres du SDeau 50 annexée aux statuts.

Art. 2 : Est autorisé le transfert de la compétence "eau potable" de la commune de Juvigny-les-Vallées pour le périmètre de la commune déléguée de Chérencé-le-Roussel, au syndicat départemental de l'eau de la Manche à compter du 31 décembre 2017.

Art. 3 : L'ensemble des biens, droits et obligations nécessaires à l'exercice de la compétence "eau potable" sont transférés au SDeau 50 qui est substitué de plein droit, pour l'exercice de cette compétence à la commune de Juvigny-les-Vallées pour la commune déléguée de Chérencé-le-Roussel dans toutes ses délibérations et tous ses actes.

Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par le SDeau 50. La substitution n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant.

L'ensemble des personnels de la commune de Juvigny-les-Vallées concernés par ce transfert de compétence "eau potable" est réputé relever du SDeau 50 dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

Art. 4 : La commune de Juvigny-les-Vallées devient adhérente à la compétence à la carte " eau potable" telle qu'elle figure à l'article 6-3 des statuts du SDeau50 pour le périmètre de la commune déléguée de Chérencé-le-Roussel.

Un arrêté préfectoral ultérieur fixera la liste des adhérents à la compétence optionnelle 6-3 des statuts du SDeau 50 qui leur sera annexé.

Art. 5 : Le présent arrêté peut être contesté devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Signé : Pour le préfet de la Manche, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

Pour la préfète de l'Orne, la sous-préfète, secrétaire générale : Véronique CARON

**Arrêté du 21 décembre 2017 portant agrément d'un gardien de fourrière – SARL LEDOUIT**

Art. 1 : Monsieur Philippe LEDOUIT, représentant légal de la S.A.R.L. «LEDOUIT » sise 45 avenue du Cotentin – 50000 SAINT GEORGES MONTCOCQ est agréé en qualité de gardien de fourrière sur le territoire du département de la Manche à compter du 21 décembre 2017 pour une période de cinq années ;

Art. 2 : Cet agrément est personnel et incessible ;

Art. 3 : La préfecture doit être immédiatement avisée par le gardien de fourrière de toute modification significative intervenant dans l'exercice de son activité ;

Art. 4 : En cas de manquement aux obligations auxquelles sont astreints les gardiens de fourrière, il pourra être procédé au retrait de l'agrément, après consultation de la commission Départementale de Sécurité Routière ;

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

**Arrêté n° 17-59-IG du 21 décembre 2017 portant adhésions et retraits de membres du syndicat mixte Manche Numérique au titre de la compétence « informatique de gestion »**

Considérant que les conditions d'adhésion et de retrait de membres prévues par les statuts du syndicat mixte Manche Numérique, sont remplies ;

Art. 1 : Sont autorisées les adhésions de la commune de Sourdeval-les-Bois, du syndicat intercommunal scolaire de Juilly Poilley Précey et du syndicat mixte de production d'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin, au titre de la compétence « informatique de gestion » du syndicat mixte Manche Numérique.

Art. 2 : Sont autorisés les retraits des communes d'Aumeville-Lestre et d'Orval sur Sienna du syndicat mixte Manche Numérique, au titre de la compétence « informatique de gestion ».

Art. 3 : L'annexe 1 actualisée des statuts relative à la liste des membres du syndicat mixte Manche Numérique, est annexée au présent arrêté.

Art. 4 : Le présent arrêté peut être contesté devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

L'annexe est consultable à la préfecture – Direction des Collectivités, de la Citoyenneté et de la légalité

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

---

**SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

---

**Arrêté modificatif n° 17-310 du 5 décembre 2017 portant composition de la commission départementale de surendettement des particuliers**

Art. 1 : La commission de surendettement des particuliers instituée, dans le département de la Manche et dont le siège se situe à la Banque de France, 5, rue Jean Dubois à Saint-Lô, est modifiée comme suit :

Article 3 : sont nommés :

a) sur proposition de l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (AFCEI) :

Titulaire : M Alex DEMESLAY – Responsable Expertise Marché Particuliers - Crédit Agricole de Normandie – 15 esplanade Brillaud de Laujardière – 14050 CAEN Cedex 4

Suppléant : M. Franck FLAMBART – Directeur du Groupe St Lo Granville - Caisse d'Epargne Normandie – 36 place du Général de Gaulle – 50000 SAINT LO

Le reste demeure sans changement.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

**Commission départementale d'aménagement commercial du mardi 5 décembre 2017 - COUTANCES**

Demande d'extension de 449 m<sup>2</sup> d'un ensemble commercial par création de deux cellules commerciales afin d'obtenir une surface totale de 2 247 m<sup>2</sup>, situé 104 avenue Division Leclerc à Coutances (50200) : refusé par 5 voix défavorables et 3 voix favorables.

**Arrêté n° 330/12/2017/NP du 29 décembre 2017 prononçant la dénomination de commune touristique pour la commune de VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY**

Considérant que la commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny remplit les conditions requises,

Art. 1 : La commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny est dénommée commune touristique pour une durée de cinq ans.

Art. 2 : Le dossier de demande de dénomination de commune touristique est consultable en préfecture.

Art. 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Art. 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture et M. le Maire de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

◆  
**AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

**Décision d'autorisation du 21 novembre 2017 pour la Mutualité Sociale Agricole (MSA), Caisse centrale, du programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé « Education thérapeutique pour patients polyopathologiques dans les maisons de santé et pôles de santé pluriprofessionnels »**

Considérant que ce programme d'éducation thérapeutique du patient est conforme au cahier des charges mentionné à l'article L. 1161-2 du code de la santé publique,

Considérant que ce programme d'éducation thérapeutique du patient répond aux obligations mentionnées aux articles L. 1161-1 et L. 1161-4 du code de la santé publique, relatifs aux incompatibilités et interdictions pour l'élaboration des programmes et leur mise en œuvre sont respectées,

Considérant que la composition et les compétences de l'équipe de ce programme d'éducation thérapeutique du patient, répondent aux obligations définies à l'article R. 1161-3 du code de la santé publique,

DÉCIDE

Art. 1 : L'autorisation est ACCORDEE à la Mutualité sociale Agricole – Caisse centrale, 19 rue de Paris, CS 50070, 93013 Bobigny cedex, pour la mise en œuvre de son programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé « Education thérapeutique pour patients polyopathologiques dans les maisons de santé et pôles de santé pluriprofessionnels » et coordonné par Mme Sylvie HUBERT.

Art. 2 : Le directeur de l'établissement et le coordonnateur du programme :

- coordonnent leur action avec les professionnels de santé des soins de premier recours et du médico-social,
- engagent une démarche d'adaptation du programme aux différents publics précaires et/ou personnes en situation de handicap.
- mettent en place une traçabilité annuelle du suivi des patients en éducation thérapeutique (dossier ETP)
- communiquent à l'ARS de Normandie les résultats de l'évaluation de l'activité annuelle.

Art. 3 : Cette autorisation n'induit pas obligatoirement un financement.

Art. 4 : La durée de validité de l'autorisation de ce programme est de quatre ans, à compter de la date de la notification de la présente décision, conformément à l'article R. 1161-4 du code de la santé publique.

Art. 5 : Conformément au III de l'article R.1161-4 du code de la santé publique, la demande de renouvellement de l'autorisation est à adresser à Madame la directrice générale de l'ARS de Normandie, au plus tard 4 mois avant sa date d'expiration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Art. 6 : Conformément à l'article R. 1161-6 du code de la santé publique, toutes modifications portant sur le changement du coordonnateur mentionné à l'article R. 1161-3, sur les objectifs du programme ou la source de financement du programme sont subordonnées à une autorisation préalable après avoir été notifiées à la Direction générale de l'Agence régionale de santé par pli recommandé avec avis de réception. Les autres modifications des éléments de l'autorisation initiale font l'objet d'une déclaration annuelle.

Art. 7 : La présente autorisation devient caduque si :

- le programme n'est pas mis en œuvre dans les douze mois qui suivent sa délivrance,
- le programme mis en œuvre ne l'est plus pendant six mois consécutifs.

Art. 8 : Cette décision peut faire l'objet dans le délai de deux mois suivant la notification :

- D'un recours administratif, soit gracieux auprès de madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie, Espace Claude Monet, place Jean Nouzille – CS 55035 – 14050 CAEN Cedex, soit hiérarchique auprès du Ministre des solidarités et de la santé, DGOS, 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP,
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc, BP 25086, 14050 CAEN cedex

Signé : pour la directrice générale de l'ARS et par délégation, le responsable du pôle prévention et proximité : Christelle GOUGEON

◆  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE**

**PAE FPSC : Certification du 20 novembre 2017 à la Compagnie des Marins-Pompiers de Cherbourg (arrêté PAEFPSC/2017/03 du 27 octobre 2017)**

CIVILITE	NOM	PRENOM	DATE NAIS.	LIEU	N° DIPLÔME PAE FPSC
Madame	COCHERY	Océane	6 mai 1996	Saint Malo (35)	PAE FPSC - 50 - n° 2017/16
Monsieur	COLLEVILLE	Kévin	28 juin 1992	Bayeux (14)	PAE FPSC - 50 - n° 2017/17
Madame	HANDLER	Mélanie	21 septembre 1992	Pont à Mousson (54)	PAE FPSC - 50 - n° 2017/18
Monsieur	LOZE	Adrien	9 mai 1989	Maubeuge (59)	PAE FPSC - 50 - n° 2017/19
Monsieur	PHELIPOT	Marc	19 novembre 1984	Nîmes (30)	PAE FPSC - 50 - n° 2017/20
Monsieur	ROBERT	David	25 février 1992	La Ferté Macé (61)	PAE FPSC - 50 - n° 2017/21

**Arrêté du 1er décembre 2017 modifiant la composition des membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale "PRESQU'ILE"**

Considérant l'avenant n° 5 du 19 octobre 2017 relatif à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) dénommé "Presqu'île"

Art. 1 : Le groupement de coopération sociale et médico-sociale "Presqu'île" est dorénavant constitué des membres suivants :

L'association « Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration sociale » (ACAIS), représentée par son Président ; La Fondation "Bon Sauveur" de la Manche, représentée par son Président ; Le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin, représenté par son Président ; La Maison de retraite de l'association « La Bucaille », représentée par le Président de l'association

Art. 2 : Les droits sociaux mentionnés dans l'article 10 de la convention constitutive sont modifiés : L'association ACAIS : 22 % des droits sociaux ; La fondation Bon Sauveur de la Manche : 66% des droits sociaux ; Le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin : 10% des droits sociaux ; La Maison de retraite de l'association « La Bucaille » : 2% des droits sociaux

Art. 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la ministre des solidarités et de la santé dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente décision. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Caen, également dans un délai de deux mois à compter de la publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. L'absence de réponse de l'administration au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

**Arrêté du 18 décembre 2017 portant nomination des membres permanents de la commission d'information et de sélection d'appel à Projets au titre des activités autorisées par le Préfet de la Manche**

**Art. 1 :** La commission d'information et de sélection d'appel à projet dans les domaines relatifs aux « établissements sociaux et médico-sociaux » est composée comme suit :  
au titre des représentants de l'Etat :

		<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Le Préfet de la Manche	Président	Préfet du département	Ou son représentant
	DDCS 50	Frédéric Poisson	Ou son représentant
Représentants des services de l'Etat	DDTM 50	Jean Kugler	Ou son représentant
	PJJ	Sandrine LEROY	Cristelle COTREL

au titre des représentants des usagers :

		<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Représentants d'associations participant au PDAHI	Xavier LEMIRE, Association Le Prépont	Céline FOSSEY, Association France Terre d'Asile	
	Fabrice LEFEBVRE, Association Femmes	Stéphane MALHERBE, ADSEAM	
Représentants d'associations de la protection judiciaire des majeurs	Ugo PARIS, UDAF	Frédérique BOUYAUD, UDAF	
	Thomas DEMULES, ATMPM	Caroline VALOGNES, ATMPM	

**Art. 2 :** Le mandat des membres permanents de la commission mentionnée à l'article 1 est de trois ans. Il est renouvelable.

**Art. 3 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur le Duc - 14000 Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Art. 4 :** En application de l'article R-312-194-18, l'arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

**Arrêté du 18 décembre 2017 désignant les membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets disposant d'une voix consultative pour l'appel à projet portant sur la création de places de Centre Provisoires d'Hébergement (CPH) dans le département de la Manche**

**Art. 1 :** Sont désignés comme membres de la commission de sélection d'appel à projets ayant voix consultative pour l'appel à projet portant sur la création de places de Centre Provisoires d'Hébergement dans le département de la Manche : Madame Sylvie LEFRANCOIS, Direction départementale de la cohésion sociale, Monsieur Christian CLERC, Préfecture de la Manche

**Art. 2 :** En application de l'article R-312-194-18, l'arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Arrêté préfectoral n° DDPP/2017-292 du 27 octobre 2017 attribuant l'habilitation sanitaire à Mme GRENIER**

**Art. 1 :** L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de un an à Madame Justine GRENIER, docteur vétérinaire administrativement domicilié(e) à 29 route de Fougerolles – 50640 BUAIS ;

**Art. 2 :** Dans la mesure où les conditions requises auront été respectées, cette habilitation sanitaire sera remplacée par une habilitation sanitaire pour une durée de cinq ans renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de la Manche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12

**Art. 3 :** Madame Justine GRENIER, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

**Art. 4 :** Madame Justine GRENIER pourra être appelé(e) par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

**Art. 5 :** Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Art. 6 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN(14) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Signé : Le chef de service protection sanitaire : Béatrice LEROUX

**Arrêté préfectoral N° DDPP/2017-301 du 16 novembre 2017 attribuant l'habilitation sanitaire à Mme LANVIN**

**Art. 1 :** L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribué pour une durée de 5 ans à Madame Leslie LANVIN, docteur vétérinaire administrativement domicilié: 64 B Avenue Division Leclerc – 50200 COUTANCES.

**Art. 2 :** Dans la mesure où les conditions requises à l'article 2 ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de la Manche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203- 12.

**Art. 3 :** Madame Leslie LANVIN, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

**Art. 4 :** Madame Leslie LANVIN pourra être appelé(e) par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

**Art. 5 :** Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Art. 6 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN(14) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Signé : Le chef de service protection sanitaire : Béatrice LEROUX

**Arrêté préfectoral n° DDPP/2017-316 du 29 novembre 2017 attribuant l'habilitation sanitaire à Mme TESSON**

Art. 1 : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribué pour une durée de 5 ans à Madame Catherine TESSON, docteur vétérinaire administrativement domicilié: 47 boulevard Félix Buhot – 50700 VALOGNES.

Art. 2 : Dans la mesure où les conditions requises à l'article 2 ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de la Manche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203- 12.

Art. 3 : Madame Catherine TESSON, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 4 : Madame Catherine TESSON pourra être appelé(e) par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

Art. 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Art. 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN(14) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Signé : Le chef de service protection sanitaire : Béatrice LEROUX

**Arrêté préfectoral n° DDPP/2017-335 du 06 décembre 2017 abrogeant l'arrêté attribuant l'habilitation sanitaire à Mme CAMMARATA**

Considérant le changement d'adresse professionnelle de Madame Valentina CAMMARATA,

Art. 1 : L'arrêté préfectoral attribuant l'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé attribué pour une durée de un an renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites à Madame Valentina CAMMARATA, docteur vétérinaire administrativement domicilié: ZI du Mexique – 50190 PERIERS est abrogé.

Art. 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN(14) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Signé : Le chef de service protection sanitaire : Béatrice LEROUX

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

**Arrêté DDTM-SADT-2017-19 du 02 novembre 2017 fixant le barème départemental et la liste des communes et établissements publics bénéficiaires du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme pour l'exercice 2017.**

Considérant qu'il a été affecté au syndicat mixte du Cotentin une dotation générale de décentralisation d'un montant de 31 850 € au titre de la procédure de révision du SCoT du Pays du Cotentin ;

Considérant qu'il a été affecté au syndicat mixte du pays de Coutances une dotation générale de décentralisation d'un montant de 24 550 € au titre de la procédure de révision du SCoT du Centre-Manche- Ouest ;

Considérant qu'il a été affecté au département de la Manche, une dotation générale de décentralisation d'un montant de 196 331,77 € au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme pour l'exercice 2017 ;

Art. 1 : Le barème départemental 2017 est fixé de la façon suivante :

1) pour les procédures de cartes communales - Aucune compensation

2) pour les procédures de plans locaux d'urbanisme intercommunaux - Compensation uniquement pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme intercommunaux

avec comme mode de calcul : Montant de la DGD divisé par le nombre de communes à doter moins la somme des dotations financières de DGD pour élaborer un document d'urbanisme communal ou intercommunal versées depuis 2012 sur le territoire de l'EPCI bénéficiaire.

3) pour les autres procédures sur les documents d'urbanisme - Aucune compensation

Art. 2 : Les bénéficiaires et les montants attribués, pour l'exercice 2017 du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme sont :

Signé : pour le Préfet et par délégation, le directeur départemental des territoires et de la mer : Jean KUGLER

**Arrêté n° 2017-DDTM-SE-2116 du 30 novembre 2017 modifiant l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2017-2018 dans le département de la Manche.**

Considérant l'absence d'effet direct sur l'environnement ;

Art. 1 : L'article 3.1 de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2017 est modifié comme suit :

Jours de chasse - Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier : tout acte de chasse est interdit le vendredi de chaque semaine de la présente campagne, excepté les jours fériés. Cette interdiction ne s'applique pas à la chasse au gibier d'eau, ni à la chasse au vol. Elle ne s'applique pas non plus à la chasse de l'étourneau sansonnet, à moins de 250 mètres autour des installations de stockage de l'ensilage.

En ce qui concerne le lièvre (hors plan de chasse et plan de gestion), la chasse est interdite tous les jours sauf le dimanche et le premier jeudi de la saison de chasse. Pour les perdrix et les faisans, la chasse est interdite tous les jours sauf les jeudis, dimanches et jours fériés. Cette restriction ne s'applique pas aux épreuves cynophiles sur gibier de lâcher dûment autorisées par l'autorité administrative, ni à la chasse d'oiseaux issus de lâchers dans les établissements de chasse à caractère commercial, à condition que ces oiseaux soient munis d'un signe distinctif aisément visible à distance et conforme à l'arrêté du 8 janvier 2014 susvisé

Art. 2 : Est ajoutée à la fin du paragraphe « Faisan » de l'article 3.2 de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2017 la phrase suivante :

Ces dispositions ne s'appliquent pas à la chasse d'oiseaux issus de lâchers dans les établissements de chasse à caractère commercial, à condition que ces oiseaux soient munis d'un signe distinctif aisément visible à distance et conforme à l'arrêté du 8 janvier 2014 susvisé

Art. 3 : Le reste demeure sans changement

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

**Arrêté n° 2017-DDTM-SE-2122 du 04 décembre 2017 prorogeant le schéma départemental de gestion cynégétique**

Considérant l'état d'avancement des travaux d'élaboration du nouveau schéma,

Art. 1 : Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour la période 2012-2017 est prorogé de six mois, soit jusqu'au 6 mai 2018.

Signé : pour le Préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

**Barème d'indemnisation des dégâts de grand gibier, sur le maïs**

PRODUCTION	Précisions relatives à certaines productions Superficielles départementales	Barème national 2017			Barème retenu en 2017 en €/Q	Barème retenu en 2016 en €/Q	DATE LIMITE DE RECOLTE
		Minimum en €/Q	Maximum en €/Q	Moyenne en €/Q			
MAIS							
Maïs grain		9,20	11,60	10,40	11,60 €	12,50 €	15 janv.
Maïs ensilage Matière verte		2,50	2,90	2,70	2,90 €	2,70 €	1er décembre
Q/matière sèche (32%)		7,81	9,06	8,44	9,06 €	8,44 €	
Betterave							
Betterave fourragère					pas de barème	pas de barème	

Majoration bio : + 25 %

Barème adopté le 06 décembre 2017 par la formation spécialisée "indemnisation des dégâts de gibier"



**Arrêté n° 2017-DDTM-SE-2118 du 8 décembre 2017 portant modification de la composition de la commission départementale d'aménagement foncier**

Art. 1 : La composition de la commission départementale d'aménagement foncier engageant la responsabilité de l'État est modifiée comme suit au titre des 5°, 6°, 7°, 8° et 9° de l'article L121-8 du code rural et de la pêche maritime dans sa rédaction antérieure à l'entrée en vigueur de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 pour ce qui concerne l'aménagement foncier :

5° Au titre des organisations syndicales agricoles les plus représentatives au niveau national :

5-1 Au titre de la fédération ou de l'union départementale des syndicats d'exploitants agricoles la plus représentative au niveau national :

- M. Sébastien Amand, président de la FDSEA,

ou son représentant M. Christian Maquerel.

5-2 Au titre de l'organisation syndicale départementale des jeunes exploitants agricoles la plus représentative au niveau national :

- M. Antoine Maquerel, président des jeunes agriculteurs,

ou son représentant M. Nicolas Lefebvre.

6° Au titre des organisations syndicales d'exploitants agricoles représentatives au niveau départemental :

6-1 Au titre de la FDSEA :

- l'un des quatre représentants suivants :

M. Frédéric Revel, ou M. Thierry Chasles, ou M. Alain Blouet, ou M. Philippe Lecomagnon.

6-2 Au titre des jeunes agriculteurs (JA) : - M. Vincent Guillé.

6-3 Au titre de la confédération paysanne : - M. Jean-Michel Honoré.

7° Au titre de la chambre interdépartementale des notaires de la cour d'appel de Caen : - Maître Christelle Arnoux, notaire à Montebourg.

8° En qualité de propriétaires bailleurs, propriétaires exploitants, exploitants preneurs :

8-1 En qualité de propriétaires bailleurs : - M. Jean-Claude Leconte

- M. Claude Briand ;

8-2 En qualité de propriétaires exploitants : - M. Thierry Dufour.

- M. Thierry Briand.

8-3 En qualité d'exploitants preneurs : - M. Marc Letondou.

- M. Dominique Lefranc

9° En qualité de représentants des associations agréées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages :

9-2 Au titre de l'association Avril (association pour la mise en valeur des rivières et pour les initiatives locales) :

- M. Jean-Claude Guillemet.

Suppléant : M. Denis Gallet.

Suppléante : Mme Josiane Beliard.

Suppléant : M. Bertrand Pesnel.

Suppléant : M. Benoît Durand.

Suppléant : M. Mickaël Hardouin.

Suppléante : Mme Françoise Dagher.

Suppléant : M. Pierre Pichard.

Le reste de la composition de la commission est sans changement.

Art. 2 : Sont abrogés les paragraphes 7 et 9-2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 24 novembre 2008 renouvelant la composition de la commission départementale d'aménagement foncier, le paragraphe 8 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°2013-DDTM-SE-1616 du 6 novembre 2013, les paragraphes 5-1, 6-1 et 6-3 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°2014-DDTM-SE-1610 du 6 juin 2014 et les paragraphes 5-2 et 6-2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°2016-DDTM-SE-1868 du 3 juin 2016.

Signé : pour le Préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



**Arrêté n° 2017-DDTM-SE-2125 du 8 décembre 2017 portant dissolution de l'association foncière de remembrement de STE MERE EGLISE**

Considérant que l'association foncière de remembrement de Sainte Mère Eglise n'est plus propriétaire de biens fonciers ; qu'elle n'a plus de subvention à recevoir du département de la Manche et qu'il n'y a pas de contentieux en cours susceptible de la concerner ;

Considérant que la gestion et l'entretien des ouvrages et travaux connexes seront assurés par la commune et que dès lors l'objet de l'association foncière de remembrement est épuisé ;

Art. 1 : Est prononcée la dissolution de l'association foncière de remembrement de Sainte Mère Eglise.

Art. 2 : Le comptable public de l'association est chargé d'effectuer les opérations d'intégration budgétaire et d'apurer les comptes de l'association au profit de la commune de Sainte Mère Eglise.

Art. 3 : Le maire de Sainte Mère Eglise est chargé de remettre les archives de l'association foncière de remembrement au directeur départemental des territoires et de la mer.

Art. 4 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Cherbourg en Cotentin, le maire de Sainte Mère Eglise, le directeur départemental des territoires et de la mer, le comptable public de l'association et le président de l'association sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche et affiché en mairie de Sainte Mère Eglise. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Signé : P/le préfet par délégation, P/le DDTM par délégation, le chef du service environnement : Rémy BRUN

◆  
DIVERS

**DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques**

**Arrêté du 15 décembre 2017 relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Manche**

Art. 1 : Les services de la direction départementale des finances publiques de la Manche seront fermés à titre exceptionnel le vendredi 11 mai 2018, le vendredi 2 novembre 2018, le lundi 24 décembre 2018, le lundi 31 décembre 2018.

Art. 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.



## **DIRECCTE - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Normandie**

### **Récépissé de déclaration du 8 décembre 2017 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP790844260 – UNA MANCHE**

Le préfet de la Manche constate : Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Manche le 9 Octobre 2017 par Madame Laurence FOSSEY en qualité de Responsable administratif et comptable, pour l'organisme UNA DE LA MANCHE dont l'établissement principal est situé 1, Place du Général Wood B.P. 234 50202 COUTANCES et enregistré sous le N° SAP790844260 pour les activités suivantes :Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) : Entretien de la maison et travaux ménagers, Petits travaux de jardinage, Travaux de petit bricolage, Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile, Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses), Soins et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilette), Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire, Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile, Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques), Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante, Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux), Coordination et délivrance des services à la personne

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à agrément de l'État :

- En mode prestataire et mandataire : Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés) (50), Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) (50)

- En mode mandataire : Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (50), Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux), y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (50), Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (50), Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (50)

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à autorisation (mode prestataire) : Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (50), Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (50), prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (50), Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (50) Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable. Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités. En application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail. Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : La Directrice Adjointe de l'unité départementale Manche de la DIRECCTE : M.N. MARIGNIER



### **Arrêté du 8 décembre 2017 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne N° SAP790844260 – UNA MANCHE**

**Art. 1 :** L'agrément de l'organisme UNA DE LA MANCHE, dont l'établissement principal est situé 1, Place du Général Wood B.P. 234 50202 COUTANCES est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2018.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

**Art. 2 :** Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants : • Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés) (mode prestataire et mandataire) - (50)

• Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) (mode prestataire et mandataire) - (50)

• Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) - (50)

• Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (uniquement en mode mandataire) - (50)

• Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (uniquement en mode mandataire) - (50)

• Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) - (50)

**Art. 3 :** Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

**Art. 4 :** le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.

- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,

- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,

- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

**Art. 5 :** Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

**Art. 6 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Manche ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant CAEN.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Signé : La Directrice Adjointe de l'unité départementale Manche de la DIRECCTE : M.N. MARIGNIER



#### **Décision du 7 décembre 2017 de refus de déclaration d'un organisme de services aux personnes – M. DOISNEL**

Considérant que l'activité exercée par Monsieur Laurent DOISNEL « accordeur de pianos » ne correspond pas à l'activité de « travaux de petit bricolage dits homme toute main » définie comme des tâches élémentaires et occasionnelles n'appelant pas de savoir-faire professionnel et générant une durée d'intervention très courte.

DECIDE : La demande de déclaration sollicitée par l'entreprise individuelle représentée par Monsieur Laurent DOISNEL, en tant qu'organisme de services aux personnes, est refusée.

Signé : La Directrice Adjointe de l'unité départementale Manche de la DIRECCTE : M.N. MARIGNIER



## **Préfecture d'Ille et Vilaine**

### **Arrêté inter-préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2017 désignant les parties prenantes et les structures co-animatrices chargées de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale du Territoire à Risque Important d'Inondation de ST-MALO-BAIE DU MT-ST-MICHEL**

Considérant qu'il appartient aux préfets de département d'arrêter la liste des parties prenantes qui doivent être associées à l'élaboration des Stratégies Locales de gestion des risques d'inondation dans chacun des périmètres concernés et de désigner le service de l'État chargé, sous leur autorité, de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Locale ;

**Art. 1 :** Parties prenantes - Pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) sur le Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel, les parties prenantes sont :

- les structures membres des comités, identifiées aux articles suivants du présent arrêté ;
- les communes du périmètre du TRI Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel, définies par l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 20 février 2015.

L'élaboration et la mise en œuvre de la SLGRI sur le TRI Saint-Malo-Baie du Mont-Saint-Michel sont organisées autour des instances suivantes :

- le Comité technique (COTECH) pour le suivi technique et l'animation de la démarche, associant une sélection de parties prenantes ;
- le Comité de pilotage (COFIL) comme instance de consultation et de rendu-compte de l'avancement des actions de la SLGRI ;
- le Comité de concertation, constitué de l'ensemble des parties prenantes, qui participe à l'élaboration de la SLGRI. Les structures co-animatrices de la SLGRI ont en charge la mobilisation des parties prenantes.

Article 2 : Structures animatrices

Une animation conjointe est chargée de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la SLGRI Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel.

Les structures co-animatrices de la SLGRI Saint-Malo-Baie du Mont-Saint-Michel sont :

- la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo (Saint-Malo Agglomération) ;
- la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel ;
- la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie ;
- l'État, représenté par le préfet d'Ille-et-Vilaine, désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la SLGRI.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) d'Ille-et-Vilaine est le service de l'État référent pour la coordination, l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la SLGRI. La DDTM de la Manche, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne et la DREAL Normandie apporteront leur appui à la DDTM d'Ille-et-Vilaine.

**Art. 3 :** Comité technique (COTECH) - Sous l'animation conjointe de Saint-Malo Agglomération, de la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel, de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie, et de la DDTM d'Ille-et-Vilaine, le Comité technique (COTECH) se compose des représentants techniques des structures suivantes :

- Pour les collectivités locales : Saint-Malo Agglomération, Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie, Syndicat mixte du SAGE Couesnon, EPTB du SAGE Rance Frémur – Baie de Baussais, Syndicat intercommunal des Bassins Côtiers de la Région de Dol-de-Bretagne, Inter Sage baie du Mont Saint Michel, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Saint-Malo, Syndicat mixte du SCoT du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel ;
- Pour les organisations professionnelles, les organismes consulaires intéressés, ainsi que les personnalités qualifiées : Association syndicale des digues et marais de Dol, Association syndicale des Polders de l'Ouest du Couesnon (ASPOC), Association syndicale du littoral Sud-Est de la Baie du Mont-Saint-Michel, Association syndicale des Polders de l'Est du Couesnon ;
- Pour les administrations et établissements publics de l'État intéressés : Préfecture d'Ille-et-Vilaine (sous-Préfecture de Saint-Malo), Préfecture de la Manche (sous-Préfecture d'Avranches), Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Manche.

D'autres parties prenantes pourront être associées en tant que de besoin et participer au COTECH pour l'élaboration de la SLGRI.

**Art. 4 :** Comité de pilotage (COFIL) - Le Comité de pilotage de la SLGRI, présidé par le préfet du département d'Ille-et-Vilaine, est composé des collectivités et organismes suivants :

- Pour les communes, définies par l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 20 février 2015 : Bagueur-Pican, Beauvoir, Cancale, Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine, Cherruex, Dol-de-Bretagne, La Fresnais, La Gouesnière, Hirel, Lillemer, Miniac-Morvan, Mont-Dol, Le Mont-Saint-Michel, Plerguer, Pontorson, Roz-Landrieux, Roz-sur-Couesnon, Saint-Benoît-des-Ondes, Saint-Broladre, Saint-Georges-de-Grehaigne, Saint-Guinoux, Saint-Malo, Saint-Marcen, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Père, Le Vivier-sur-Mer ;
- Pour les communes limitrophes de celles citées ci dessus protégées par des systèmes d'endiguements cohérents de part et d'autre du Couesnon : Pleine-Fougères, Antrain, Sougeal, Aucey, Huisnes, Sacey, Courtils, Tanis, Servon ;
- Pour les collectivités locales : Conseil Régional de Bretagne, Conseil Régional de Normandie, Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, Conseil Départemental de la Manche, Saint-Malo Agglomération, Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie, Syndicat mixte du SAGE Couesnon, Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon, EPTB du SAGE Rance Frémur – Baie de Baussais, Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance Frémur – Baie de Baussais, Syndicat intercommunal des Bassins Côtiers de la Région de Dol-de-Bretagne, Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de

la Région de Dol-de-Bretagne, Inter Sage baie du Mont Saint Michel, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Saint-Malo, Syndicat mixte du SCoT du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel ;

- Pour les organisations professionnelles, les organismes consulaires intéressés, ainsi que les personnalités qualifiées : Association syndicale des digues et marais de Dol, Association syndicale des Polders de l'Ouest du Couesnon (ASPOC), Association syndicale du littoral Sud-Est de la Baie du Mont-Saint-Michel, Association syndicale des Polders de l'Est du Couesnon ;
- Pour les administrations et établissements publics de l'État intéressés : Préfecture d'Ille-et-Vilaine (Sous-Préfecture de Saint-Malo), Préfecture de la Manche (Sous-Préfecture d'Avranches), Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Manche.

D'autres parties prenantes pourront être associées en tant que de besoin et participer au COPIL pour l'élaboration et le suivi de la SLGRI.

**Art. 5 :** Comité de concertation - Sous l'animation conjointe de Saint-Malo Agglomération, de la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel, de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie, et de la DDTM d'Ille-et-Vilaine, le Comité de concertation se compose de l'ensemble des membres du COPIL désignés dans l'article 4, auxquels s'ajoutent les représentants des collectivités et structures suivantes :

- Pour les collectivités locales : Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort (SIEB), Syndicat mixte de l'Eau du Pays de Saint-Malo, Syndicat mixte baie du Mont Saint Michel ;
- Pour les organisations professionnelles, les organismes consulaires intéressés, ainsi que les personnalités qualifiées : Enedis, GRDF Bretagne, RTE, Orange, SNCF, Météo France, Architecte des Bâtiments de France, Association Coeur Emeraude, Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, Maison de la Baie du Mont-Saint-Michel, Association pour le Développement Économique et la Promotion Touristique de la baie du Mont Saint-Michel (ADEPT), Association de Défense Benedictine (ADB), Acteurs des Moulins de Basse-Normandie et d'Ille-et-Vilaine (ARAM), Association Littoral pêche à pied (Lipap), ACCETEM, Association Coeur Emeraude, Fédérations de pêche 35 et 50, UFC Que Choisir, Groupe mammalogique breton, Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord, Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Basse Normandie, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages marins d'Ille-et-Vilaine, Chambre de commerce et d'industrie d'Ille-et-Vilaine et de la Manche, Chambres d'agriculture d'Ille-et-Vilaine et de la Manche, Compagnie des Polders de l'Ouest, Ifremer, CRESEB, Laboratoire EPHE de Dinard, Universités Rennes, Agrocampus, Représentant assurances (CDIA 35), Chambres des notaires 35, 50 ;
- Pour les administrations et établissements publics de l'État intéressés : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (Préfecture d'Ille-et-Vilaine), Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (Préfecture de la Manche), Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche, Agences Régionales de Santé délégation 35 et 50, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Agence de l'eau Seine Normandie, Conservatoire du littoral, Agence Française de la Biodiversité.

En tant que de besoin, d'autres parties prenantes pourront être associées et participer au Comité de concertation pour l'élaboration de la SLGRI.

**Art. 6 :** Le préfet d'Ille-et-Vilaine, le préfet de la Manche, le sous-préfet de Saint-Malo, le sous-préfet d'Avranches, le directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures d'Ille-et-Vilaine et de la Manche et dont copie sera adressée au préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine Le préfet de la Manche

Signé : le préfet d'Ille et Vilaine : Christophe MIRMAND

le préfet de la Manche : Jean-Marc SABATHÉ



## **SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Manche**

### ***Arrêté n° 2323 du 4 décembre 2017 – Nomination au grade de commandant honoraire de Bertrand BOUTELOUP***

Considérant que Bertrand BOUTELOUP totalise 22 ans 7 mois et 22 jours (hors suspension) en qualité de sapeur-pompier volontaire ;

**Art. 1 :** Bertrand BOUTELOUP, Capitaine de sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental de la Manche, né(e) le 04/11/1962, est nommé(e) Commandant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 04/11/2017, date de sa cessation d'activité.

**Art. 2 :** Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Art. 3 :** Le préfet de la Manche et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Signé : Pour le ministre et par délégation, la sous directrice de la doctrine et des ressources humaines : Mireille LARREDE

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET



### ***Arrêté n° 2334 du 4 décembre 2017 – Nomination au grade de commandant de Thibault PICARD***

**Art. 1 :** Thibault PICARD, Capitaine du corps départemental de la Manche est promu au grade de Commandant de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 01/12/2017.

**Art. 2 :** Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Art. 3 :** Le préfet de la Manche et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Signé : Pour le ministre et par délégation, la sous directrice de la doctrine et des ressources humaines : Mireille LARREDE

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET



## **Préfecture de Zone de Défense et de Sécurité Ouest**

### ***Arrêté n° 17-211 du 20 décembre 2017 portant nomination des conseillers techniques, des référents et du commandant des systèmes d'information et de communication de la zone de défense et de sécurité OUEST***

Considérant les qualifications détenues par les intéressés et l'accord des directeurs départementaux des services d'incendie et de secours concernés ;

**Art. 1 :** Il est institué auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest des conseillers techniques (CT), des référents ainsi qu'un commandant des systèmes d'information et de communication (COM SIC) de zone. Ils relèvent des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

La liste des personnels titulaires et suppléants est annexée au présent arrêté.

**Art. 2 :** Conformément ou en complément des dispositions prévues par les arrêtés relatifs aux référentiels des spécialités susvisées, le CT ou le référent ou le COM SIC de zone a notamment pour missions :

- d'assurer, dans ses domaines de compétences, les missions de CT ou référent ou COM SIC du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest et du chef de l'état-major interministériel de zone (EMIZ) ;
  - d'être l'interlocuteur privilégié de l'EMIZ pour la diffusion d'informations techniques aux services départementaux d'incendie et de secours ;
- D'animer le réseau des conseillers techniques ou référents ou COM SIC départementaux, en veillant particulièrement à :
- piloter au moins une réunion annuelle, organisée par l'EMIZ ;
  - impulser et coordonner les actions interdépartementales dans une optique de mutualisation et de rationalisation des moyens ;
  - soutenir l'action des CT ou référents ou COM SIC départementaux par l'apport de conseils techniques ou pédagogiques ;
  - de participer, le cas échéant, à l'encadrement de stages, de jurys d'examens, au suivi de la formation des personnels et à la préparation d'entraînements ou d'exercices ;
  - de participer, en tant que de besoin, à la cellule « expertise » du centre opérationnel de zone renforcé institué par l'arrêté n°11-20 du 09 décembre 2011 susvisé.

Art. 3 : Les éventuels coûts induits par l'exercice des missions mentionnées à l'article 2 sont à la charge du SDIS de rattachement des intéressés.

Art. 4 : Le présent arrêté est communiqué à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ainsi qu'aux directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité Ouest. L'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers, l'école d'application de la sécurité civile ainsi que le centre national civil et militaire de formation et d'entraînement NRBCe en sont également destinataires.

Art. 5 : L'arrêté n°16-187 du 8 novembre 2016 portant nomination de conseillers techniques et de référents de zone Ouest est abrogé.

Art. 6 : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région et de département de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Signé : Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine : Christophe MIRMAND

LISTE DES REFERENTS DE ZONE ET DU COMMANDANT DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE ZONE

DOMAINE	TITULAIRE	SDIS	SUPPLEANTS	SDIS
FEUX DE NAVIRE	Cne Serge PICART	56	Vacant	/
MEDICAL	Médecin chef Jean-louis SALEL	35	Vacant	/
SECOURISME	En cours de recrutement	53	Médecin-chef Dominique PHAM (lien SSSM )	29
			Cdt Emmanuel BOUTILLER (Désincarcération et secours routier)	49
			Cne Jérôme LANGLOIS (Désincarcération et secours routier)	44
COM SIC	Cdt Freddy JAULIN	44	Cne Martin DEROIDDE	56
			Cne ERWAN CLOAREC	35
			Cdt François TERRACHER	37
PREVENTION -RCCI	En cours de recrutement	/	Vacant	/

